

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du vendredi 26 octobre 2007

Discussion concernant la révision du fonctionnement du CPLOL

Lieu: Hôtel Ibis, Paris, France

Présents:

Noms de représentants de chaque association:

Nom	Pays représenté
Heike Muench	Autriche (LA)
Marie Claire Coets	Belgique (UPLF)
Rositsa Yakimova	Bulgarie (BNAL)
Maria Christopoulou	Chypre (SLC)
Olga Havelkova	République Tchèque (AKL CR)
Bent Kjaer	Danemark (ALF)
Merit Hallap	Estonie (ELU)
Liisa Miettinen	Finlande (FAST)
Nicole Denni Krichel	France (FNO)
Monika Rausch	Allemagne (DBL)
George Kalomoiris	Grèce (PAL)
Valdís B Guðjónsdóttir	Islande (FTT)
Irene Verneró	Italie (FLI)
Baibe Trinite	Lettonie (LLA)
Gertrude Sammut	Malte (ASLP)
Hanneke Kalf	Pays-Bas (NVLF)
Piotr Jaworski	Pologne (PLA)
Maria Emilia Santos	Portugal (APTF)
Zsolt Cséfalvay	Slovaquie (SAL)
Joe Reynolds	Royaume Uni (RCSLT)
Birgitta Rosen- Gustafsson	Suède (SLOF)

Membres observateurs

Michele Kaufmann Meyer Suisse (C/ASPL)

Invités supplémentaires

Philippe Bétrancourt	France (FNO)
Adriana de Filipis	Italie (FLI)
Paola Orlando	Italie (FLI)
Pirkko Rautakoski	Finlande (FAST), member du CE
Sigrídur Magnúsdóttir	Islande (FTT)

Excusée:

Ulrika Guldstrand Suède (SLOF)

Secrétaire de séance: Aileen Patterson, secrétaire générale du CPLOL

Traduction : Frédérique Brin-Henry

Procès-verbal:

Ouverture et présentation

Birgitta Rosen- Gustafsson, la présidente, accueille les personnes présentes, en particulier les nouveaux représentants, et relate à l'assemblée présente l'historique qui a mené à la réunion de ce soir. Elle souligne les faits marquant la période 2004-2007; le CPLOL s'était engagé dès octobre 2004 dans une modification de ses façons de travailler afin de suivre l'élargissement de l'Europe qui devait prendre effet en mai 2005. Le nombre d'adhérents au CPLOL augmenterait donc également avec l'arrivée de nouveaux pays. Dans cet esprit, la FNO a proposé en novembre 2004 que des changements plus importants soient proposés dans la structure, le fonctionnement et le mode de financement du CPLOL. Il a été décidé de mettre en place un groupe de travail pour passer en revue ces nouvelles façons de fonctionner. En 2006 personne ne s'était porté volontaire pour participer à ce groupe de travail.

- *Octobre 04; changement de structure adopté par l'AG*
- *Novembre 04; proposition par la FNO de changer le fonctionnement, la structure, et le financement*
- *Mai 05: la nouvelle structure du CPLOL entre en vigueur*
- *Octobre 05: information sur la décision du CE concernant la marche à suivre*
- *Mai 06: formation du groupe de travail*
- *Janvier 07: le groupe de travail soumet son rapport au CE*
- *Mai 07: discussion à l'AG*

Birgitta présente alors les questions qui ont été distribuées au préalable, afin d'engager la discussion.

En tenant compte des objectifs du CPLOL

1. Concernant la façon dont le CPLOL est organisé, afin de nous permettre d'atteindre ces objectifs :

- a. Quels sont les points positifs de l'organisation du CPLOL ?
- b. est ce que vous ou votre organisation pensez que la façon dont le CPLOL est organisé doit changer? Si oui, comment? Pourquoi? Comment cela peut il être amélioré ?

2. Ressources

- a. Comment le CPLOL peut-il s'assurer de l'engagement de tous ses membres et utiliser au mieux les ressources de ses membres?
- b. comment pensez-vous que le CPLOL devrait gérer l'augmentation des coûts des réunions ?

3. Comment devrions-nous surveiller et évaluer le fonctionnement du CPLOL et en rendre compte aux associations que nous représentons?

Discussion : commentaires

M-CC (APLF, Belgique) nous informe que son association a discuté de ces questions. Elle pense que nous devrions utiliser davantage les courriers électroniques et les échanges par internet. Elle ne pense pas que ce soit utile d'avoir au sein des commissions un point d'information sur le rapport du CE. Elle demande à ce que chacun des membres reçoive le procès-verbal des réunions du CE. A l'heure actuelle ils ne sont disponibles sur le site internet qu'aux membres du CE, au moyen d'un mot de passe.

La discussion s'engage pour savoir s'il est nécessaire de rendre ces documents disponibles à tous les membres

JR (RCSLT, UK) ; les structures actuelles et les statuts sont raisonnables mais des améliorations peuvent être attendues concernant la façon dont les projets sont planifiés et organisés, évalués pour savoir si les résultats en étaient satisfaisants ou non et si le suivi est mis en place. Il suggère davantage de protocoles et de structure détaillée pour la planification, la mise en place, l'évaluation et le suivi des projets.

MKM (C/ASPL Suisse) il est facile de se mettre d'accord sur une structure mais le bon fonctionnement dépend surtout de l'engagement des individus. Elle pense que la commission pratique professionnelle a assez bien travaillé et s'est mieux organisée récemment. Se focaliser sur les structures et les statuts n'est pas une solution mais obtenir l'engagement de ses membres est la réponse.

BRG (Présidente/Suède) en réalité ce sont les personnes qui peuvent impulser des changements au sein des organisations. Nous abordons ce virage du 20^{ème} anniversaire et c'est un bon moment pour réfléchir.

ND-K (FNO, France) Nicole dit qu'en réfléchissant sur comment se préparer à cette fin de semaine, elle ne peut déterminer dans quelle commission elle devrait être. La France est un grand pays et a l'avantage sur d'autres pays plus petits, de pouvoir envoyer des représentants dans chaque commission ; nous avons –et ce n'est pas une critique- beaucoup de projets, de thèmes de travail etc.

Nous devons établir à nouveau nos façons de travailler. Nous devons éviter de refaire le même travail deux fois et délimiter quelle commission doit prendre en charge tel ou tel travail. Il y a beaucoup d'idées et de travail intense en commissions, mais lorsque nous rentrons chez nous nous faisons face à nos activités quotidiennes. Elle pense que nous devrions accomplir davantage entre chaque réunion. Nous remercions le CE d'avoir distribué la requête de la FNO (questionnaire sur les compétences).

PR (VP Formation/Finlande) le travail en commission ne devrait pas se chevaucher puisque les vice-présidents coordonnent qui fait quoi et sélectionnent par exemple la commission qui doit se charger d'enquêter afin que les questionnaires ne se répètent pas.

PR demande si les personnes présentes pensent que les représentants doivent travailler aux dossiers entre les réunions et BD-K répond que oui – il semble que de façon générale ce soit possible de façon assez efficace par courrier électronique.

PB (France, FNO) estime que 2 ou 3 sous-groupes travaillant sur des sujets bien précis pourraient accélérer le travail en travaillant entre les réunions.

BRG commente en rappelant que c'est la façon dont nous avons planifié le travail en commission, puisque des groupes plus petits sont plus efficaces que des commissions plus importantes.

PB ajoute également que tout le travail accompli en petit sous-groupe doit parvenir au groupe plus important (commissions).

M K-M rappelle que les projets sont d'ampleur et ambitieux, et quelqu'un devrait pouvoir garder une trace de la façon dont les choses avancent. Chacun d'entre nous est impliqué dans notre pays et dans notre organisation nationale. Cet engagement doit être rendu explicite lorsque quelqu'un devient représentant, au moyen d'une déclaration d'intention/ d'implication. Il convient d'être plus strict concernant les exigences que nous avons envers nos représentants.

ND-K le changement fréquent de représentant est également un problème.

MC (Chypre,STC) nous pourrions peut-être envoyer une lettre à chaque association concernant les implications attendues de chaque membre.

MK-M cela doit être rendu très clair.

PB rappelle que nous devons nous prononcer sur ce que nous estimions bien fonctionner au CPLOL et il pense que nous avons une position stratégique dans l'Europe qui grandit – nous avons établi de bons contacts au sein de l'UE, nous avons des liens familiers avec chaque pays.

IV (Italie, FLI) Nous avons chargé un certain nombre de nos orthophonistes de travailler dans les sous-groupes; il existe trop peu de liens dans le travail des sous-groupes ; il a fallu trois ans pour terminer le travail des minima incompressibles- cela est trop long. Il n'y a pas assez de détail. Le CPLOL risque de devenir un avocat de la profession plutôt qu'un agent/acteur de la profession. En Italie nous avons des problèmes pressants – nous devons savoir comment les autres pays se sont engagés dans la directive UE. Une des difficultés que nous avons est en lien avec d'autres professions de santé. L'association italienne n'a pas d'ordre du jour européen.

OH (Rep. Tchèque, AKL-CR) Nous avons besoin d'aide à certains moments et nous avons besoin rapidement de certaines informations.

ND-K Je suis ravie de ce que je viens d'entendre. Nous devons travailler à des projets européens. La Santé est en difficulté partout. En France comme partout, nous sommes une petite profession face à d'autres comme les médecins et par conséquent notre unité peut influencer davantage. Elle donne un exemple d'une réunion avec un conseiller technique d'un ministère et il était important de pouvoir lui dire que TOUS les pays d'Europe fonctionnent de telle façon ou s'étaient mis d'accord sur certains minima – et pas seulement les grands pays. Elle pense que même si cela n'est pas très important pour elle-même elle se sent redevable envers les jeunes professionnels, et doit faire tout ce que la profession survive et se poursuive.

RY (Bulgarie BDAL) en ce moment nous sommes en grève depuis 5 semaines et il a été très utile de bénéficier du soutien du CPLOL pour notre profession. Pour les pays d'Europe de l'Est le CPLOL est pressenti comme un interlocuteur unique vers qui nous tourner pour avis et soutien, pour des protocoles etc .

Discussion sur la coordination des enquêtes et questionnaires. Il est suggéré que le CE doit coordonner ces questionnaires plutôt que d'avoir plusieurs enquêtes qui circulent à l'initiative de divers pays.

LM (Finlande, FAST) Je ne suis arrivé au CPLOL que pour la dernière réunion. J'ai trouvé qu'il était facile de travailler dans les sous-groupes et j'ai accepté de travailler entre chaque rencontre, mais j'ai trouvé difficile d'y ajouter les questions supplémentaires qui arrivaient et qui se surajoutaient au travail déjà en cours.

PB le CPLOL est européen, par conséquent on devrait beaucoup plus demander au Parlement Européen. Nous devrions être proactif, en cherchant des subventions et en nous rendant visibles à un niveau européen.

GK (Grèce, PAL) nous devrions peut-être réfléchir à la sorte d'association que nous souhaitons – ce qui est peut-être ce que nous avons accompli avec des activités complémentaires. La question des directives de l'UE est peut-être plus stable que d'autres questionnements, nous devrions donc agir à un niveau européen, soit prépare un dossier à envoyer à chaque pays, écrire en tant que corps représentatif aux universités dans toute l'Europe ?

BRK suggère alors que nous examinons les autres questions posées dans le temps qui nous reste.

Ressources: comment pouvons nous être plus efficaces?

ND-K rappelle aux membres la correspondance du 16 novembre 2006 qui comportait les propositions de la FNO (diffusé sur écran par AP et en pièce jointe à ce document).

Discussion sur les frais d'inscription aux conférences – nous sommes d'accord que les intervenants pivots sont généralement invités dans les conférences internationales mais pas les autres intervenants.

BRG propose la mise en place du groupe de travail, ce qui est unanimement approuvé.

Nous sommes d'accord pour mettre en place un groupe de travail hétérogène incluant à la fois des représentants des pays nouveaux et anciens membres; de grands et petits pays et géographiquement représentatifs – pour passer en revue la façon dont le CPLOL fonctionne et les implications financières, et préparer un document à discuter en mars 2009, et de mettre une proposition à l'ordre du jour de l'AG d'octobre 2009.

points de référence:

- Présenter une proposition concrète à l'AG de 2009
- Un document provisoire à fournir en mars 2009; une discussion préalable au sein des associations avant la réunion de mai.
- Comment le CPLOL devrait fonctionner
- Quelle sorte d'association nous devrions être
- Comment nous devons utiliser nos ressources
- Prendre en compte les procès-verbaux et les questions posées en séance.

Membres

- | | |
|------------------------|-------------|
| • Marie Claire Coets | Belgique |
| • Rositsa Yakimova | Bulgarie |
| • Jean Marc Kremer | France |
| • George Kalomoiris | Grèce |
| • Joe Reynolds | Royaume Uni |
| • Valdis Guðjónsdóttir | Islande |

Coordonateur : le groupe nommera le coordonateur parmi ses membres

Membre observateur

- Michelle Kauffman- Meyer Suisse

Propositions de la FNO et de l'UNADREO (?) Pour le budget CPLOL

L'élargissement de l'UNION EUROPEENNE à 25 membres le 1^{er} mai 2004, puis à 27 le 1^{er} janvier 2007 pose évidemment des problèmes au CPLOL, non seulement quant à son fonctionnement et à son organisation, mais aussi quant à son budget.

Si le passage à 2 membres pour les délégations nationales (au lieu de 3 précédemment) a donné, temporairement, un peu d'oxygène aux finances du Comité, on s'aperçoit à la fin du mandat en cours que les recettes actuelles, fondées essentiellement sur une assiette de cotisations des membres, ne suffisent plus.

Il est donc possible d'envisager plusieurs pistes :

-1. Réduire les dépenses :

- cela serait possible en supprimant le dîner payé par le CPLOL aux membres des délégations lors des réunions (AG et/ou commissions de travail) ; en effet, s'il est convivial d'organiser un dîner collectif (en dehors de ceux qui sont traditionnellement offerts par le pays accueillant l'Assemblée générale), il est tout à fait possible que ces frais soient supportés par les convives eux-mêmes pris en charge éventuellement par leurs organisations membres respectives ;

- il serait aussi possible de supprimer certaines pauses café (par exemple celle du dimanche matin, alors que nous commençons réellement vers 9 heures, une pause a lieu à 10 heures alors que la fin de la réunion est prévue à 11h30 !).

- **2. Augmenter les recettes :** c'est une piste qu'il faut exploiter aussi, en observant de près la composition et l'organisation actuelles du CPLOL, ainsi que le poids des frais fixes, quel que soit le nombre des adhérents de chaque organisation membre ; actuellement, les organisations membres payent un part forfaitaire de 150 €, à quoi s'ajoutent 2,50 € par adhérent à l'association membre jusqu'à 5000 adhérents, la cotisation par adhérent passant ensuite à 1,25 € au-delà de 5000 adhérents. Nous faisons donc deux propositions :

a) la part forfaitaire par organisation membre passerait de 150 à 500 €

b) la cotisation par adhérent serait de 3,00 € par adhérent jusqu'à 2500 adhérents de l'organisation membre, puis de 2,50 € de 2500 à 5000 adhérents, puis de 2,00 € de 5000 à 9000 adhérents, et enfin de 1,50 € au-delà.

3. Concernant les congrès : il nous paraît désormais inadmissible que les conférenciers soient obligés de payer même leur inscription au congrès ; nous proposons donc de les en dispenser à l'avenir, en construisant bien évidemment le budget du congrès avec ce paramètre de dépense supplémentaire, toutes naturelles.

Voilà les propositions de la FRANCE.

Thionville, le 16 novembre 2006

Jean-Marc Kremer

Chargé de mission aux affaires européennes et internationales

Proposal for CPLOL budget From FNO and UNADREO (?)

The enlargement of EU to 25 members from May 1st 2004, and to 27 members as from Jan. 1st 2007 is causing obvious problems to CPLOL, concerning its structure and functioning as well as its budget.

Considering the fact that the reduction of the number of national representatives to 2 (instead of 3) gave a little more oxygen to the CPLOL treasury, we can now see at the end of the mandate that the current CPLOL income, mainly based on its members' subscriptions, is insufficient.

We can therefore envisage different solutions :

-1. Reducing expenses :

-this could be possible if CPLOL did not pay for the dinner organised for the delegates during the meetings (GA and/or working groups) ; indeed, however friendly it is to organise such a dinner (without counting the traditional dinner organised by the association hosting the general

Assembly), it may be possible for the participants to cover this cost, with the possible support of their national association, member of CPLOL;

- it would also be possible to avoid some of the coffee breaks (i.e. the Sunday morning one, since we really start working at 9. a.m., a 10. o'clock break may not be necessary since the end of the meeting is planned at 11.30 a.m. !)

- 2. Increasing income :

We think this area should also be considered, starting with a close observation of the way CPLOL is currently structured and organised, as well as an examination of the amount of fixed expenses, whatever the number of members in each association; at the moment, each member organisation pays a fixed rate of 150 euros, plus 2,50 euros per association subscriber up to 5000 members. The fee per subscriber is then reduced to 1,25 euros above 5000 subscribers. We make the two following proposals :

a) the fixed rate per CPLOL member organisation could increase from 150 to 500 euros

b) the fee per subscriber could become 3 euros per subscriber up to 2500 subscribers within the member organisation, then 2,50 euros between 2500 to 5000 subscribers within the association, finally 1,50 euros hereafter.

-3 . About congresses: it now seems to us inadmissible that speakers have to pay for their subscription to the congress ; we propose that they would not pay any subscription fees in future. Of course this would have to be included in the congress budget, keeping in mind this is a normal expense.

These are the proposals from France.

Thionville, November 16th 2006

Jean-Marc Kremer
European and International Affairs Commissioner